21.03.2005

HANDICAPS

Des ateliers protégés aux entreprises adaptées

ENTREPRISES ADAPTÉES. Le président du GAP-UNETA, Denis Simiand (à droite), a été accueilli dernièrement à Aurillac par l'organisateur du congrès du mois de juin, Guy Lacam, pour une réunion de travail.

Aurillac accueillera, les 22, 23 et 24 juin, le congrès annuel du Groupement national des ateliers protégés-Union nationale des entreprises adaptées (GAP-UNETA), qui fédère 60 % des structures existant en France, soit près de 560 établissements et 20.000 salariés handicapés.

En visite, dernièrement, dans la préfecture cantalienne pour une réunion préparatoire, le président du GAP-UNETA, Denis Simiand, les membres du bureau et Guy Lacam, organisateur du congrès, ont rappelé que l'objectif premier de cet événement est de « promouvoir auprès de l'opinion publique et du secteur économique les compétences et les savoir-faire des entreprises adaptées et de leurs salariés dans un contexte de réforme législative et d'évolution des marchés ». En effet, ont noté MM. Simiand et Lacam, « la loi sur le handicap qui vient d'être adoptée revêt une importance particulière, puisque les ateliers protégés vont devenir des entreprises adaptées et évoluer dans un contexte législatif différent et difficile ». Et de préciser, à titre d'exemple, que le Cantal « devra faire face, outre sa spécificité rurale, à de nouvelles contraintes pour réinsérer des travailleurs handicapés » (*).

Aujourd'hui, a également expliqué Denis Simiand, « il s'agit de mieux comprendre les mutations du tissu économique issues de la mondialisation sur le secteur des entreprises adaptées, d'analyser les incidences de la réforme des ateliers protégés en entreprises adaptées sur les métiers et de mettre en avant le professionnalisme de ces entreprises, qui vont devoir intégrer le milieu ordinaire ».

CHRISTIAN LEFÈVRE

(*) Le département dispose actuellement de cinq ateliers protégés à Aurillac, Mauriac, Ydes et Saint-Flour, qui emploient entre 120 et 130 salariés

Info plus

Contacts. GAP-UNETA, 14, rue Delambre, 75682 Paris Cedex 14 ; tél. 01.42.18.58.03 ; fax : 01.42.18.57.89 ; mail : info@gap-uneta.asso.fr ; internet : www.gap-uneta.asso.fr